

PROJET ASSOCIATIF  
VALEURS  
FUTUR RÉALISABLE

HABITAT  
DÉFENSE  
PROFESIONNEL

PARTENARIATS

HANDICAP  
ACCOMPAGNEMENT  
PROJET  
SOLIDARITÉ

TRANSFORMATION DE L'OFFRE

ASSOCIATION PARENTALE

# APBBA

AUTODÉTERMINATION

LOGIQUE DE PARCOURS  
PERSONNES  
OFFRE

PROJET ASSOCIATIF  
TRANSFORMATION  
VALEURS

DROITS  
COORDINATION

TRIPLE EXPERTISE  
INNOVATION  
MILITANCE  
FUTUR DÉSIRABLE

FUTUR  
BIENTRAITANCE  
INCLUSION

RAPPORT  
DE GESTION  
ET COMPTES  
ANNUELS 2020



# SOMMAIRE



Rapport de gestion du Conseil d'Administration



Comptes annuels



Rapport du commissaire aux comptes

# ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE

ASSOCIATION DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPEES MENTALES

Inscrite au T.I de Colmar – Volume 71 – Folio 132

30 rue Henner – 68000 Colmar

## ASSEMBLEE GENERALE du 26 juin 2021

### RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Le rapport de gestion est un compte-rendu chiffré synthétique de l'activité de l'ensemble de nos établissements et services. Sont évoqués, les résultats 2020, la structure patrimoniale et financière au 31 décembre, ainsi que les perspectives d'avenir par la présentation du budget 2021. Ce rapport est complété par diverses autres informations prévues par la loi et les règlements.

Les comptes annuels ont été établis conformément à la loi comptable et aux obligations qui incombent à l'ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE, en vertu des conventions de financement.

Ce rapport va présenter successivement :

1	Introduction.....	2
1.1	Faits marquants de l'exercice.....	2
2	Les résultats .....	3
2.1	La gestion contrôlée .....	3
2.2	La gestion propre .....	6
3	Le patrimoine .....	8
3.1	Le bilan.....	8
3.2	la section d'investissement (FRI).....	10
3.3	Le plan d'investissements incorporels et corporels .....	11
4	Les perspectives d'avenir.....	11
4.1	Gestion contrôlée .....	11
4.2	Gestion propre .....	12
5	Autres informations .....	12
5.1	Modes de financement des activités sous gestion contrôlée .....	12
5.2	Passif social.....	13

5.3	Contributions volontaires .....	13
5.4	Publication des comptes.....	13
5.5	Conventions et remboursements de frais aux administrateurs .....	13
5.6	Les cotisations .....	13
5.7	Conclusion .....	14

## 1 INTRODUCTION

Les activités de l'association sont exercées dans des établissements et services, regroupées en 4 blocs financeurs :

- ARS Assurance Maladie
- CEA Département du Haut Rhin
- CEA Département du Bas Rhin
- Gestion propre

Les mouvements financiers des établissements et services de l'association, sont suivis dans 30 comptabilités distinctes présentant 42 résultats. Cette organisation comptable permet de vérifier l'équilibre financier de chaque établissement et service et de rendre compte à l'Autorité de Tarification compétente, du résultat des délégations financières qui nous ont été accordées.

Le nombre de places financées en établissements ou services médico-sociaux sur l'exercice 2020 est de 2 514.

### 1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants intervenus durant l'exercice au niveau des établissements sont les suivants :

- l'extension de + 3 places au SESSAD de Rosheim (début d'année 2020),
- la Pérennisation du dispositif PCPE (+20 places) rattaché au Sessad 68 , impact effet année pleine en 2020 (9mois),
- la pérennisation de l'Equipe Mobile d'appui médico-social (Emas) à compter du 1er Aout 2020 (5mois) – Rattachement au Sessad68 – Rappel obtention en 2019 d'un crédit non reconductible de 80 k€ pour une durée de 10 mois (sept 2019-juin2020)
- l'effet report des places nouvelles 2019 (classe autorégulation),
- l'intégration budget fonctionnement des établissements de l'APAEI du Sundgau et de l'AAPEI de Haguenau (fusion effective au 01/01/2020). Pour information les Etablissements de Dannemarie ont été intégrés dans le périmètre du CPOM ARS en 2020,
- la dissolution du GCSMS et l'internalisation des frais de siège,
- l'ouverture de la micro-crèche en septembre 2020,
- la tarification distincte pour le FAS de Duttlenheim et le SAVS 67 à compter de 2020.

Mais aussi

- l'obtention de crédits non reconductibles,
  - pour le financement de la primes « COVID » pour un montant 1 237 657 €,
  - pour le financement de dépenses en lien avec le contexte sanitaire actuel (achats d'EPI et diverses fournitures, remplacements....) pour un montant de 233 704 €,
  - autres pour 4 804 €,
  - pour la réalisation du projet « Communauté 360-Covid » de 58 k€ versé au titre de 7 mois d'activité (100 k€ année pleine).
- au niveau des financements de l'activité de 2020, la baisse d'activité liée à la fermeture des établissements lors des périodes de confinement n'a eu aucune incidence sur le financement de nos établissements. Le montant des dotations de financement pour les établissements ARS et de la CEA -Département du Haut-Rhin a été maintenu et pour ceux financés par la CAE – Département du Bas-Rhin, une facturation complémentaire sur la base d'un niveau d'activité théorique a été opéré pour un montant de 489 413 €,
- la prise en charge par l'Etat du cout des rémunérations directes versées à nos travailleurs ESAT pour la période de mi-mars à mi-octobre 2020 pour un montant global de 1 655 303 €,
- le recours au chômage partiel qui a été indemnisé par l'Etat à hauteur de 438 539 €,
- le faible niveau d'activité de gestion propre (dont les prestations internes) de nos ESAT, EA et Etapes formation à savoir (hors Esat Dannemarie) – 22.7 % par rapport à celui de 2019 soit – 3 848 k€,
- le provisionnement d'un risque social concernant la non application de la réglementation en matière d'entretien professionnel évalué à 1 494 000 €.

En 2020, il y a lieu de rappeler l'application d'un nouveau règlement comptable opposable aux Associations et fondations.

## 2 LES RESULTATS

Le résultat global 2020 affiche un déficit de – **2 487 354 €** contre un excédent en 2019 de + 470 473 €.

Les résultats de fonctionnement des différents établissements et services seront présentés selon l'ordre suivant :

- la gestion contrôlée
- la gestion propre

### 2.1 LA GESTION CONTROLEE

Les produits constituent les ressources de ces établissements et services selon les modes de financement tels que mentionnés au 5.1 du présent rapport et s'élèvent pour l'exercice à 66 474 896 € contre 55.058.287 € en 2019.

Les charges, comptabilisées par nature, se déduisent pour constituer le résultat comptable. Elles se totalisent à 66 308 159 € contre 54.391.162 € en 2019.

Nous rappelons l'intégration dans le périmètre de l'APBA des établissements de l'AAPEI du Sundgau et de l'APAEI de Haguenau et Wissembourg à compter du 1er janvier 2020. De ce fait les mouvements de 2019 les concernant ne sont pas intégrés dans les éléments renseignés au titre dudit l'exercice.

### 2.1.1 RESULTATS COMPTABLES ET ECARTS BUDGETAIRES

Les résultats 2020 sont comparés au budget pour dégager des écarts. Le budget représente le résultat attendu dans le cadre des conventions de financement. Le tableau ci-après regroupe les résultats par blocs financeurs.

Résultats	Réel 2019	Budget 2020	Réel 2020	Ecart R2020-B2020
Ars Assurance Maladie	477 767	-13 031	555 362	568 393
CEA Département du Haut-Rhin	-170 298	-273 921	-122 155	151 766
CEA Département du Bas-Rhin	341 717	29 997	-30 231	-60 228
Siège et Etapes (Gc)	17 940		-236 238	-236 238
<b>Total</b>	<b>667 125</b>	<b>-256 955</b>	<b>166 738</b>	<b>423 693</b>

Le résultat comptable 2020 affiche un excédent de + 166 738 € contre + 667 125 € en 2019.

Le niveau des résultats comptables de gestion contrôlée résulte principalement :

- du non engagement de certaines dépenses suite à la fermeture des établissements d'accueil de jour lors de la période de confinement et des restrictions imposées dans le cadre du contexte de crise sanitaire (Restauration, blanchisserie, Transport, activités, entretien & maintenance des moyens ....). L'impact de ces non dépenses couvre très largement les surcouts liés à la crise covid (Achats EPI, produits d'entretien et d'hygiène .....)
- des dépenses de personnel contenues dans l'enveloppe quand bien même de dépenses conjoncturelles liés à des ruptures de contrats, des départs à la retraite et du versement de primes. Les effets positifs constatés sur les taux le taux de charge ainsi que les effets des divers redéploiements de personnel lors de la période de confinement sur le cout du remplacement dans les établissements d'internat expliquent la situation.
- d'un niveau de charges d'amortissements et de frais financiers inférieurs à l'enveloppe budgétaire,
- de recettes complémentaires liées à l'activité,
- et bien entendu l'impact négatif concernant le provisionnement du risque social cité dans les faits marquants.

### 2.1.2 RESULTATS ADMINISTRATIFS ET PROPOSITION D'AFFECTATION

En 2020, la détermination du résultat administratif a été modifié par rapport aux exercices précédents et correspond maintenant au résultat comptable ajusté aux seules reprises de résultats administratifs antérieurs.

Les années précédentes le résultat comptable étaient ajustés des éléments suivants pour déterminer le résultat administratif. A savoir

- la reprise sur réserves de compensation des déficits,
- la reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissements,
- les dépenses non opposables aux tiers financeurs du fait de la réglementation (dont les transferts sur l'Association)

Ces éléments sont dorénavant traités dans le cadre de l'affectation **du résultat administratif**.

Nous distinguons ces résultats de la manière suivante :

	Résultats de l'exercice	Reprise Report à nouveau	Résultats administratifs à affecter
Ars Assurance Maladie	555 362	233 574	788 936
CEA Département du Haut-Rhin	-122 155	205 496	83 341
CEA Département du Bas-Rhin	-30 231	-30 000	-60 231
Siège et Etapes (Gc)	-236 238	127 850	-108 388
<b>Total</b>	<b>166 738</b>	<b>536 920</b>	<b>703 658</b>

Les résultats administratifs seront confirmés par les Autorités de Tarification en application de l'article R314-51 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Il en est proposé les affectations suivantes :

	Total à affecter	Affectation			Réserves
		Report à nouveau	Report à nouveau constitué des Dépenses non opposables aux tiers financeurs	Report à nouveau constitué de dépenses refusées	
Ars Assurance Maladie	788 936	444 185	-36 847	-55 769	437 366
CEA Département du Haut-Rhin	83 341	267 669	-33 404		-150 923
CEA Département du Bas-Rhin	-60 231	-62 877	21 045		-18 399
Siège et Etapes (Gc)	-108 388	-82 093	-22 427		-3 868
<b>Total</b>	<b>703 658</b>	<b>566 884</b>	<b>-71 633</b>	<b>-55 769</b>	<b>264 176</b>

- 566 k€ proposés en affectation en report à nouveau
  - ⇒ dont - 887 k€ de résultats déficitaires et + 593 k€ de résultats excédentaires reportés,
  - ⇒ dont 861 k€ destinés au financement de mesures d'exploitation (projet ERP : 661 k€, dépenses futures liées à des départs à la retraite 170k€ et pour des travaux d'entretien pour 30 k€).
- - 71 k€ en report à nouveau correspondant aux dépenses non opposables (variation dette congés payées) et - 58 k€ au titre des charges refusées (Capeap et impro Bollwiller)
- 264 k€ proposés en réserve,

- ⇒ dont – 209 k€ en reprise de réserve de compensation des déficits et +33 ke en dotation
- ⇒ dont – 111 k€ en reprise de réserves de compensation pour charges d'amortissement
- ⇒ dont 550 k€ en dotation de réserves de compensation pour charges d'amortissement destinés au financement de projets architecturaux et de gros travaux d'entretien (ARS).

## 2.2 LA GESTION PROPRE

### 2.2.1 RESULTATS COMPTABLES

<b>Les produits</b>	Réel 2019	Réel 2020	Ecart réel N/N-1	Budget 2020
Vie Associative	1 170 108	1 385 706	215 598	512 591
ESAT 68	12 063 636	11 891 347	-172 289	12 987 454
ESAT 67	11 079 418	11 046 769	-32 649	11 246 642
ESAT Dannemarie		1 731 000	1 731 000	1 873 972
EA	8 032 566	5 889 667	-2 142 899	7 523 346
Etapas Formation	963 826	820 447	-143 379	879 994
Fath Dannemarie (Gp)		180 923	180 923	175 159
<b>Total</b>	<b>33 309 555</b>	<b>32 945 859</b>	<b>-544 619</b>	<b>35 199 158</b>

<b>Les charges</b>	Réel 2019	Réel 2020	Bon.+ Mal.-	Budget 2020
Vie Associative	1 156 341	1 341 902	185 561	580 149
ESAT 68	13 408 209	13 972 394	564 185	13 891 852
ESAT 67	10 691 281	11 105 022	413 740	11 342 378
ESAT Dannemarie		1 683 005	1 683 005	1 775 852
EA	7 306 086	6 470 941	-835 145	7 255 853
Etapas Formation	944 291	923 119	-21 172	871 457
Fath Dannemarie (Gp)		103 567	103 567	143 754
<b>Total</b>	<b>33 506 207</b>	<b>35 599 950</b>	<b>2 093 743</b>	<b>35 861 295</b>

<b>Résultats</b>	Réel 2019	Réel 2020	Bon.+ Mal.-	Budget 2020
Vie Associative	13 767	43 804	30 037	-67 558
ESAT 68	-1 344 572	-2 081 047	-736 475	-904 398
ESAT 67	388 137	-58 253	-446 389	-95 736
ESAT Dannemarie		47 994	47 994	98 120
EA	726 480	-581 274	-1 307 754	267 493
Etapas Formation	19 536	-102 672	-122 208	8 537
Fath Dannemarie (Gp)		77 356	77 356	31 405
<b>Total</b>	<b>-196 653</b>	<b>-2 654 092</b>	<b>-2 457 439</b>	<b>-662 137</b>

Le résultat comptable 2020 est négatif à hauteur de - 2 654 092 € pour - 196 653 € en 2019 et - 662 137 € prévu au budget.

La forte baisse de l'activité constatée en 2020 telle qu'annoncée dans les faits marquants de l'exercice est l'origine de cette situation déficitaire.

La chute du niveau d'activité de l'ensemble des ESAT s'explique pour l'essentiel par :

- des volumes en baisse significative chez PSA,
- l'activité « restauration » qui n'atteint pas le niveau visé (repas en baisse suite aux fermetures de certains établissements et restaurant extérieur de Haguenau fermé)
- une baisse, dans une moindre mesure, sur les autres activités industrielles

Concernant l'activité de l'Entreprise Adaptée et Etapes formation, la baisse touche tous les domaines d'activités et tous les territoires.

Le résultat de la Vie Associative n'influence pas le résultat global, il est à noter cependant que son résultat est positif (compte tenu d'un correctif technique favorable dans la comptabilisation des dons).

## 2.2.2 AFFECTATION DES RESULTATS DE LA GESTION PROPRE

Il est proposé d'affecter les résultats de gestion propre en retenant les principes suivants :

- l'Association reporte ses résultats après imputation des résultats des établissements sous gestion contrôlée non acceptés par les Autorités de Tarification (hors l'ESAT et l'Entreprise adaptée).
- les résultats de l'ESAT, de l'Entreprise Adaptée et de Etapes formation sont proposés en réserve d'investissement et en report à nouveau.

Déterminons, tout d'abord les résultats à affecter.

	Résultat 2020	Report 2019	Résultat à affecter
Vie Associative	43 804	453 754	497 558
ESAT 68	-2 081 047	-1 872 002	-3 953 049
ESAT 67	-58 253	629 789	571 537
ESAT Dannemarie	47 994	558 313	606 307
EA	-581 274	841 680	260 406
Etapes Formation	-102 672	56 368	-46 304
Fath Dannemarie (Gp)	77 356	92 064	169 420
Total	<b>-2 654 092</b>	<b>759 966</b>	<b>-1 894 125</b>

L'affectation est proposée comme suit :

	Total à affecter	Affectation		
		Réserve investissement	Charges transférées des établissements	Report à nouveau
Vie Associative	497 558		55 769	441 789
ESAT 68	-3 953 049			-3 953 049
ESAT 67	571 537			571 537
ESAT Dannemarie	606 307			606 307
EA	260 406			260 406
Etapes Formation	-46 304			-46 304
Fath Dannemarie (Gp)	169 420	126 616		42 804
<b>Total</b>	<b>-1 894 125</b>	<b>126 616</b>	<b>55 769</b>	<b>-2 076 510</b>

Les charges non acceptées par les autorités de tarification dans différents établissements, se maintiennent à 55 769 € comme l'année précédente.

Il est proposé d'affecté 126 616 € en réserve d'investissement et le solde de – 2 076 510 € en report à nouveau.

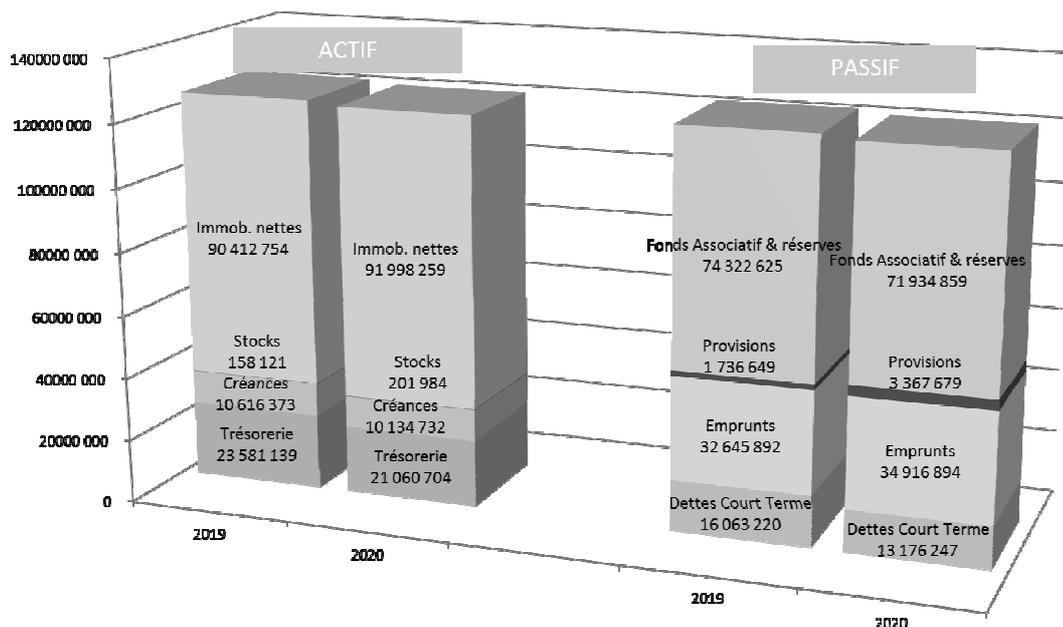
### 3 LE PATRIMOINE

L'activité des établissements est à compléter par la présentation du patrimoine de l'Association, c'est-à-dire le bilan, actif & passif, le tableau de financement et le plan d'investissement.

#### 3.1 LE BILAN

Les composantes du patrimoine, valorisées selon les coûts historiques, au 31 décembre 2020 sont comparées à l'exercice précédent.

Le total du bilan se totalise à 123.395.678 € contre 124.768.387 € en 2019, et se compose des éléments suivants :



**Les immobilisations nettes** augmentent de 1 586 k€ compte tenu d'un montant d'investissements réalisé en 2020 supérieur au montant de la dotation aux amortissements pratiquée.

**Le niveau de stock** progresse de 44 k€

**Les créances** diminuent de – 527 k€. Cette diminution s'explique principalement par :

- la diminution du délai de recouvrement de nos créances liées à la facturation des prix de journées auprès du CD67 et d'autres départements qui permet de réduire le niveau de la créance à fin 2020 de – 343 k€ par rapport à fin 2019,
- la diminution des créances clients de – 246 k€,

**La trésorerie nette** diminue de - 2 520 k€.

**Les fonds propres** diminuent de – 2 387 k€ compte tenu du niveau de résultat de l'exercice déficitaire

Augmentation des postes **provisions pour risque et charges** pour + 1 510 k€ qui s'explique par la provision concernant un risque social évalué à 1 494 k€.

Le déblocage des emprunts souscrits pour le financement des projets immobiliers de Mutzig pour 4 430 k€ augmente notre niveau d'**endettement**. Le remboursement de la dette opéré en 2020 s'élève à – 2 157 k€.

La diminution **des dettes** à court terme pour – 3 110 k€ s'explique pour l'essentiel par la forte réduction des dettes sur immobilisations (810 k€ contre 3 678 k€ à fin 2019) soit – 2 867 k€. L'achèvement de certains projets de construction au cours de l'exercice explique cette situation.

### 3.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT (FRI)

La section d'investissement présente les emplois et les ressources de l'exercice. Il permet l'analyse des mouvements comptables affectant le patrimoine de l'Association.

EMPLOIS	31/12/2019	31/12/2020	RESSOURCES	31/12/2019	31/12/2020
Immobilisations	14 291 328	7 834 758	Fonds Associatif & réserves	377 775	-2 064 574
Remboursements emprunts	1 757 733	2 157 568	Subv. & prov. immob.	1 400 031	1 006 343
			Nouveaux emprunts & dettes ass.	5 242 000	4 431 000
			VNC cessions immob.	71 445	156 982
Reprise Subv. & Prov.immob.	575 567	892 015	Amortissements	5 136 627	6 064 231
			Apport FRI Fusion	3 824 170	
			Reclassement (écart FRI Ets fusionnés)		1 211 357
<b>Augmentation du FRI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Diminution du FRI</b>	<b>572 580</b>	<b>79 000</b>
	16 624 628	10 884 341		16 624 628	10 884 341

Les investissements réalisés pour 7 835 k€ figurent en emplois au titre des **immobilisations**. En 2020 ils concernent :

- les projets architecturaux en-cours de réalisation ou achevés en 2020 (ESAT Haguenau, EA Wittenheim, ESAT Dannemarie, Mutzig et FHTH Dannemarie) pour 5 735 k€,
- le renouvellement de matériels et d'agencements pour 1 846 k€,
- l'augmentation d'immobilisations financières pour 254 k€.

L'endettement long terme augmente du fait du recours à l'emprunt pour le financement des nouveaux projets.

La variation **fonds associatifs & réserves** est constituée des résultats de gestion propre de l'exercice et des résultats 2018 de gestion contrôlée affectés en réserve de compensation de charges d'amortissement.

Les **subventions et provisions réglementées**, nettes de reprises, résultent du mode de financement retenu pour certains investissements, à savoir subventions amortissables et provisions à reprendre sur immobilisations selon les spécificités du secteur médico-social.

Les **provisions pour renouvellement d'immobilisations** sont octroyées par l'Autorité de tarification et constituent une ressource réglementaire mais non récurrente.

Les sorties d'immobilisations pour leur **valeur nette** comptable constituent une ressource qu'il convient de compléter par une provision réglementée figurant également dans les ressources pour reconstituer le prix de cessions des immobilisations.

Les **amortissements** représentent une ressource importante et sont en progression pour s'établir à 6 064 K€.

### 3.3 LE PLAN D'INVESTISSEMENTS INCORPORELS ET CORPORELS

Le plan d'investissements prévisionnel 2021 présente les projets à court terme, en prolongement des réalisations de l'exercice

	Réel 2020	Prév.2021
Augmentation Immobilisations financières	253 919	232 000
Renouvellement matériels et agencements et développement	1 846 244	4 024 039
Projet ESAT Haguenau	856 343	
Projet FHTH SESSAD ESAT Mutzig	3 367 766	1 251 333
Projet Réhabilitation ESAT Dannemarie	1 068 795	
Projet FATH Dannemarie	46 686	55 249
Projet EA Wittenheim	395 004	
Travaux facade Foyer Haguenau		110 000
	<b>7 834 758</b>	<b>5 672 621</b>

## 4 LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Après la présentation des résultats 2020, il convient d'évoquer les budgets 2021 qui traduisent la continuité des activités.

### 4.1 GESTION CONTROLÉE

Les budgets 2021 des établissements sous gestion contrôlée sont regroupés par blocs financeurs.

Les résultats sont prévus à l'équilibre. Toutefois nous rappelons qu'il s'agit de budgets proposés aux autorités de tarification qui en dispose.

	Budget 2021		
	Produits	Charges	Résultat
Ars Assurance Maladie	38 870 254	-38 870 254	0
CEA Département du Haut-Rhin	12 828 742	-12 828 742	0
CEA Département du Bas-Rhin	8 785 622	-8 785 622	0
Total	<b>60 484 618</b>	<b>-60 484 618</b>	<b>0</b>

Hors siège et Etapes Gestion contrôlée - inscrit dans les masses budgétaires des établissements.

L'activité des établissements est déterminée en fonction des agréments validés dans le cadre des conventions de financements, indépendamment des journées d'ouverture et du taux d'absentéisme.

## 4.2 GESTION PROPRE

	Budget 2021		
	Produits	Charges	Résultat
Vie Associative	644 298	-770 220	-125 922
ESAT 68	11 979 837	-14 072 231	-2 092 394
ESAT 67	11 375 461	-11 845 125	-469 665
ESAT Dannemarie	1 884 364	-1 825 926	58 438
EA 68 & 67	6 970 533	-7 016 460	-45 927
Etapas Formation	908 870	-906 906	1 964
FATH Dannemarie (GP)	183 552	-101 228	82 324
Total	<b>33 946 914</b>	<b>-36 538 097</b>	<b>-2 591 183</b>

L'Association envisage des résultats financiers à la baisse et un maintien de ses activités associatives et militantes. Le résultat prévu est un déficit. Concernant le FATH de Dannemarie, le budget est reconduit à l'identique de celui prévu en 2020.

Les activités des ESAT, de l'Entreprise Adaptée et d'Etapes formation sont prévues à la hausse par rapport au réalisé 2020 à savoir 16 909 K€ contre 13 759 k€ réalisé en 2020 soit une progression de de + 22.9 %. Cependant ce niveau d'activité ne correspond pas au plein emploi des moyens engagés, ce qui explique le résultat déficitaire prévu pour 2021.

La montée en charge des nouvelles activités « automobile » n'intervenant qu'en cours d'année ainsi que le contexte économique peu favorable explique cette situation.

## 5 AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 MODES DE FINANCEMENT DES ACTIVITES SOUS GESTION CONTROLEE

Les activités sous gestion contrôlée se caractérisent par l'octroi de financements dont il faut rendre compte. On peut distinguer 3 modes de financement :

- le premier dans le cadre du CPOM mis en place pour la période 2016-2020 et signé en date du 29 décembre 2015 pour le financement des établissements ARS Assurance Maladie et qui se traduit par le versement d'une dotation globalisée commune (DGC). Un avenant sera signé en 2021 pour proroger le délai de ce CPOM.
- le second dans le cadre de conventions avec le Conseil Départemental du Haut Rhin avec des dotations de prix de journées globalisé octroyées par établissement.
- le dernier par le versement du Conseil Départemental du Bas-Rhin d'une dotation globale de financement pour les SAVS et du produit de la facturation de prix de journées pour les autres établissements. au regard du nombre de journées d'activité.

Les frais de siège sont intégrés dans les dotations de financement des établissements conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles et de l'arrêté ARS Alsace du 17 février 2017 qui autorise expressément le Siège du GCSMS « Groupement d'Associations Alsaciennes du secteur Médico-Social (Graal)» pour la période 2017-2021.

## 5.2 PASSIF SOCIAL

Certains établissements ou services sous gestion contrôlée ont constitué, sur demande des Autorités de Tarification, des provisions pour départ à la retraite. Ces provisions s'élèvent au 31/12/2020 à **161 369 €**. Le passif social, non comptabilisé, lié aux retraites est évalué **3 881 352 €** et est mentionné dans l'annexe comptable.

## 5.3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'Association bénéficie de contributions volontaires à diverses occasions (campagne cartes de vœux, fêtes,...) Ces contributions de bénévoles, au-delà de la participation normale de chaque membre, selon la responsabilité qu'il a bien voulu accepter, ne donnent actuellement pas lieu à évaluation, ni à comptabilisation.

## 5.4 PUBLICATION DES COMPTES

Les Comptes Annuels sont publiés sur le site officiel [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr).

Il appartient au Conseil d'Administration de porter à la connaissance de l'Assemblée Générale, les informations prescrites par la Loi.

## 5.5 CONVENTIONS ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS AUX ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont remboursés des frais et charges sur justificatifs, qu'ils exposent dans le cadre de leur mandat. Ces dépenses sont enregistrées dans les comptes. Le Commissaire aux Comptes dans le cadre de son rapport spécial transmettra les informations sur le sujet.

## 5.6 LES COTISATIONS

La qualité de membre d'une Association entraîne le versement d'une cotisation. Elle constitue une participation personnelle et la traduction de l'adhésion aux valeurs de l'Association. Le Conseil d'Administration sollicite l'Assemblée Générale à ce sujet pour la fixation de la cotisation 2022 comme suit :

Cotisations	2022
UNAPEI	42,0 €
UNAPEI Grand Est	6,0 €
URAPEI	6,0 €
UDAF	1,0 €
ATA	0,5 €
Association APBA	19,5 €
<b>TOTAL</b>	<b>75,0 €</b>

Nous rappelons que le montant de la cotisation est réduit à 20 € pour les adhérents qui justifient d'une cotisation à l'UNAPEI par ailleurs.

Depuis 2017, les personnes en situation de handicap, majeures et bénéficiaires d'un service ou accueillies dans un établissement géré par l'association, peuvent adhérer. Le montant de leur cotisation est fixé à 20 €.

## 5.7 CONCLUSION

Le rapport de gestion se doit de traduire en termes financiers, le compte-rendu de la gestion du Conseil d'Administration. Nous espérons que cette présentation a été claire et compréhensible. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Conseil d'Administration

# COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

## ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE

2 avenue de Strasbourg  
68350 DIDENHEIM

APE : 8720A  
Siret : 77564261400017

### **HG EXPERTISE Selas**

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre du Conseil Régional d'Alsace

**2, rue des Vosges 68350 DIDENHEIM**

**+33 389 611 200    [guerder@sedial.fr](mailto:guerder@sedial.fr)**

*Capital social : 800.000 € - Siret : 502 804 107 00014 - N° TVA Intra. : FR 59 502 804 107 - APE 6920Z  
IBAN FR76 1027 8035 3000 0208 7360 149 - BIC CMCIFR2A*

## Sommaire

<b>Attestation de l'expert-comptable</b>	<b>1</b>
<b>1. Comptes annuels</b>	
Bilan	2
Compte de résultat	4
Annexe	
<i>Synthèse de l'annexe</i>	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Liste des établissements</i>	12
<i>Tableau des immobilisations</i>	14
<i>Amortissements des immobilisations</i>	15
<i>Notes sur le bilan</i>	16
<i>Tableau de variation des fonds associatifs</i>	19
<i>Etat des provisions et réserves</i>	20
<i>Fonds dédiés &amp; fonds reportés</i>	21
<i>Détail des résultats administratifs</i>	22
<i>Détail des reports à nouveau</i>	23
<i>Tableau de financement FRNG</i>	24
<i>Tableau de financement BFR/TRE</i>	25
<i>Répartition des produits</i>	26
<i>Engagements donnés et reçus</i>	27
<i>Informations diverses</i>	28
<i>Compte de résultat proforma</i>	31

## Attestation de l'expert-comptable

### RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de compilation des comptes annuels de l'association

ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE

Pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission .

L'objectif d'une mission de compilation des comptes consiste, pour l'expert-comptable, à mettre au service de la direction de l'entité ses compétences pour recueillir, classer et faire la synthèse sous une forme préalablement définie, d'informations comptables et financières communiquées par la direction sans toutefois évaluer les assertions retenues qui sous-tendent ces informations.

La mission de compilation des comptes s'inscrit parmi les missions dites "sans assurance" à l'issue desquelles l'expert-comptable n'exprime pas d'opinion.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 27 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en Euros
Total bilan	123 395 678
Total des ressources (total des produits)	91 754 487
<b>Résultat net comptable (Déficit)</b>	<b>-2 487 354</b>

Fait à DIDENHEIM

Le 07/05/2021

Joël HAABY

Expert-comptable

## Bilan

	ANC 2018-06			CRC 1999-01
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	991 300	876 458	114 842	134 986
Autres immob. incorporelles / Avances et ac.				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	7 404 123	236 578	7 167 545	6 960 383
Constructions	117 435 825	52 174 906	65 260 919	59 817 315
Installations techniques, matériel et outillage	17 835 741	13 787 070	4 048 671	3 997 201
Autres immobilisations corporelles	17 505 047	13 984 408	3 520 639	3 842 490
Immob. en cours / Avances et acomptes	5 799 003		5 799 003	9 914 684
Biens reçus par legs destinés à être vendus	211 500		211 500	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	21 093	1 200	19 893	106 965
TIAP & autres titres immobilisés	354 511		354 511	350 136
Prêts	786 207		786 207	627 989
Autres immobilisations financières	4 761 738	47 209	4 714 529	4 660 604
<b>Total I</b>	<b>173 106 088</b>	<b>81 107 829</b>	<b>91 998 259</b>	<b>90 412 754</b>
Comptes de liaison				
<b>Total comptes de liaison</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	147 370		147 370	118 489
En cours de production de biens	9 618		9 618	11 219
Produits intermédiaires et finis	44 996		44 996	28 413
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	104 792		104 792	98 692
Créances				
Usagers et comptes rattachés	7 552 581	373 316	7 179 265	7 694 554
Créances reçues par leg ou donation	24 953		24 953	
Autres créances	1 833 237	2 311	1 830 926	1 874 359
Divers				
Valeurs mobilières de placement	10 005 353	34 663	9 970 690	10 206 506
Disponibilités	11 090 014		11 090 014	13 374 633
Charges constatées d'avance	994 795		994 795	948 769
<b>Total II</b>	<b>31 807 709</b>	<b>410 290</b>	<b>31 397 419</b>	<b>34 355 633</b>
Charges à répartir (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>204 913 797</b>	<b>81 518 119</b>	<b>123 395 678</b>	<b>124 768 387</b>

## Bilan

	ANC 2018-06	ANC 2018-06	CRC 1999-01
	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19	Net au 31/12/19
<b>FONDS PROPRES</b>			
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>12 936 453</b>	<b>18 106 124</b>	
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>			18 106 124
Première situation nette établie	8 461 765	8 461 764	
Fonds statutaires			
Autres fonds propres sans droit de reprise	4 474 688	9 644 360	
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>157 094</b>	<b>224 763</b>	
Fonds statutaires avec droit de reprise			
Autres fonds propres avec droit de reprise	157 094	224 763	
<i>Apports</i>			13 192
<i>Legs et donations</i>			115 833
<i>Subventions affectées</i>			95 738
<i>Résultat sous contrôle</i>			2 168 618
<b>Réserves</b>	<b>51 518 473</b>	<b>45 752 462</b>	
Réserves statutaires ou contractuelles	664 825	664 825	664 825
Réserves pour projet de l'entité	50 853 648	45 087 637	
Autres réserves			
<i>Autres réserves</i>			45 087 637
Report à nouveau	-801 941	-409 849	-2 578 467
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-2 487 354</b>	<b>470 473</b>	<b>470 473</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>61 322 725</b>	<b>64 143 973</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	3 637 826	3 177 046	3 177 046
Provisions réglementées	6 974 309	7 001 606	7 001 606
Droit des propriétaires (commodat)			
<b>Total I</b>	<b>71 934 859</b>	<b>74 322 625</b>	<b>74 322 625</b>
Comptes de liaison			
<b>Total comptes de liaison</b>			
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations	236 453		
Fonds dédiés	1 066 017	1 181 877	
<i>Fonds dédiés sur subventions</i>			889 657
<i>Fonds dédiés sur autres ressources</i>			292 220
<b>Total II</b>	<b>1 302 470</b>	<b>1 181 877</b>	<b>1 181 877</b>
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques	1 550 000	3 000	3 000
Provisions pour charges	515 208	551 774	551 774
<b>Total III</b>	<b>2 065 208</b>	<b>554 774</b>	<b>554 774</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts	34 882 684	32 627 000	32 627 000
Découverts et concours bancaires		61	61
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	34 882 684	32 627 061	32 627 062
Emprunts et dettes financières diverses	34 210	18 831	18 831
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 428	10 479	10 479
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 836 066	3 095 850	3 095 850
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	7 960 372	8 335 253	8 335 253
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	810 045	3 677 977	3 677 977
Autres dettes	1 107 465	717 416	717 416
Produits constatés d'avance	448 871	226 246	226 246
<b>Total IV</b>	<b>48 093 141</b>	<b>48 709 112</b>	<b>48 709 112</b>
Ecart de conversion - Passif (V)			
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>123 395 678</b>	<b>124 768 387</b>	<b>124 768 387</b>

## Compte de résultat

	ANC 2018-06	ANC 2018-06	CRC 1999-01
	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Cotisations	42 720	47 795	
<i>Production vendue</i>			19 062 239
<i>Production stockée</i>			-17 363
<i>Production immobilisée</i>			62 210
<b>Ventes de biens et de services</b>	<b>12 183 143</b>	<b>19 107 086</b>	
Ventes de biens			
Ventes de prestations services	12 183 143	19 107 086	
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>76 170 821</b>	<b>66 306 592</b>	
Concours publics et subventions d'exploitation	60 816 223	54 111 648	
<i>Dotations et produits de tarification</i>			51 192 751
<i>Subventions d'exploitation et participations</i>			2 918 897
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. Consomptible			
Complément de rémunération des personnes handicapées	15 052 591	12 194 944	
Ressources liées à la générosité du public	302 007		
Contributions financières			
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	299 715	252 967	252 967
Utilisation des fonds dédiés	442 241	353 297	
<i>Cotisations</i>			47 795
Autres produits	1 170 138	1 593 884	1 593 884
<i>Complément de rémunération des personnes handicapées</i>			12 194 944
<b>Total I</b>	<b>90 308 777</b>	<b>87 661 621</b>	<b>87 308 324</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises	1 322	0	
Variations de stock de marchandises			
Achats de matières premières	2 386 464	2 026 679	2 026 679
Variations de stock de matières premières	-28 847	-16 656	-16 656
Autres achats et charges externes	14 941 644	14 583 805	14 583 805
Aides financières	30 024	54 422	
Impôts, taxes et versements assimilés	3 821 607	3 530 517	3 530 517
Salaires et traitements	46 679 931	41 538 108	41 538 108
Charges sociales	16 278 040	14 996 331	14 996 331
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 263 428	5 147 325	5 147 325
Dotations aux provisions	1 561 283	244 980	
<i>Dotations aux provisions sur actif circulant</i>			73 753
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges</i>			171 227
Reports en fonds dédiés	562 835	343 802	
Autres charges	341 452	204 117	
<i>Autres charges (dont aides financières)</i>			258 539
<b>Total II</b>	<b>92 839 183</b>	<b>82 653 430</b>	<b>82 309 629</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-2 530 406</b>	<b>5 008 191</b>	<b>4 998 696</b>
<b>OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>		<b>-3 516 151</b>	<b>-3 516 151</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.	84 359	83 477	83 477
Autres intérêts et produits assimilés	129 034	123 263	123 263
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		252 474	252 474
Différences positives de change			
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement	7 039	87 968	87 968
<b>Total III</b>	<b>220 432</b>	<b>547 182</b>	<b>547 182</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions	43 312		
Intérêts et charges assimilés	683 263	644 224	644 224
Différences négatives de change	130		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement	6 321	5 209	5 209
<b>Total IV</b>	<b>733 025</b>	<b>649 433</b>	<b>649 433</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-512 593</b>	<b>-102 251</b>	<b>-102 251</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-3 042 999</b>	<b>1 389 789</b>	<b>1 380 293</b>

## Compte de résultat

	ANC 2018-06 du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	ANC 2018-06 du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	CRC 1999-01
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion	35 695	92 928	92 928
Sur opérations en capital	442 659	190 738	190 738
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	746 925	364 925	364 925
<b>Total V</b>	<b>1 225 279</b>	<b>648 591</b>	<b>648 591</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion	106 380	210 604	210 604
Sur opérations en capital	59 461	12 631	12 631
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions	483 873	1 116 582	1 116 582
<b>Total VI</b>	<b>649 714</b>	<b>1 339 817</b>	<b>1 339 817</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>575 565</b>	<b>-691 226</b>	<b>-691 226</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)	19 920	228 090	228 090
<i>Report des ressources non utilisées</i>			353 297
<i>Engagements à réaliser</i>			343 802
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>91 754 487</b>	<b>88 857 394</b>	<b>88 857 394</b>
<b>Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))</b>	<b>94 241 841</b>	<b>88 386 920</b>	<b>88 386 920</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-2 487 354</b>	<b>470 473</b>	<b>470 473</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature	9 669		
Prestations en nature			
Bénévolat			
<b>TOTAL</b>	<b>9 669</b>	<b>0</b>	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services	9 669		
Personnel bénévole			
<b>TOTAL</b>	<b>9 669</b>	<b>0</b>	

## Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non Applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	X		
- Liste des établissements	X		
- Actif immobilisé	X		
- Détail des immobilisations	X		
- Détail des amortissements	X		
- Etat des créances	X		
- Produits à recevoir	X		
- Etat des dettes	X		
- Charges à payer	X		
- Tableau de variation des fonds associatifs	X		
- Etat des provisions	X		
- Suivi des fonds dédiés	X		
- Détail des résultats	X		
- Nature du report à nouveau	X		
- Charges et produits constatés d'avance			X
- Crédit-bail			X
- Tableau de financement	X		
- Répartition des produits	X		
- Tableau des engagements	X		
- Informations diverses	X		
- Compte de résultat proforma	X		

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE

L'association a pour buts de :

- Poursuivre au sein de l'UNAPEI, la défense, tout au long de leur vie, du point de vue matériel et moral, des intérêts généraux des personnes handicapées mentales (enfants, adolescents et adultes) et, de leurs familles, en vue de favoriser leur plein épanouissement et leur insertion sociale et/ou professionnelle.
- Apporter à ces familles et aux personnes handicapées mentales l'appui moral et matériel indispensable, développer entre elles l'esprit d'entraide et de solidarité et les amener à participer activement à la vie associative,
- Favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents, assurer la pleine participation des familles et des personnes handicapées mentales,
- Rechercher activement et expérimenter toute innovation, de toute nature, notamment technique et organisationnelle, permettant l'accomplissement de chacun des Projets de Vie des personnes handicapées mentales,
- Venir en aide aux familles et aux personnes handicapées mentales en :
  - \* Leur communiquant toutes informations utiles et en leur prodiguant des conseils,
  - \* Promouvant et en mettant en œuvre tout ce qui pourrait être nécessaire au meilleur développement physique, intellectuel et moral des personnes handicapées mentales (enfants, adolescents et adultes)
- Défendre les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes handicapées mentales auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions, des autorités de tutelles, etc....
- Et, de manière générale, initier, concevoir, organiser et/ou mettre en œuvre toute activité sociale, médico-social, sanitaire, économique, de formation ou autre, susceptible, directement ou indirectement, de contribuer à l'amélioration de la situation individuelle ou collective des personnes handicapées mentales et de leurs familles.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 123 395 678 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de -2 487 354 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/04/2021 par le conseil d'administration de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément à la réglementation applicable à savoir :

- les articles 21 à 79 du Code Civil local
- la loi d'empire du 19 avril 1908 sur les associations
- le Code de Commerce
- les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 décembre 2018 (n°2018-06) et du 8 novembre 2019 (n°2019-04)
- le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)
- le Code de la Sécurité Sociale (CSS)
- le Code de la Santé Publique (CSP)

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.



## Règles et méthodes comptables

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Il s'impose à l'entité concernée et n'a pas à être justifié.

Ce changement de méthode comptable entraîne la modification de la présentation de certains comptes au niveau du compte de résultat : ainsi les postes de dotations et de reprise de fonds dédiés qui étaient auparavant présentés en deux lignes sous le résultat exceptionnel (Report des ressources non utilisées / Engagement à réaliser) sont maintenant intégrées en produits et charges d'exploitation à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2020.

### Traitement des subventions d'investissements

Le règlement ANC n° 2018-06 supprime le traitement comptable spécifique du règlement CRC n° 1999-01 pour les subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association.

Il s'agit d'un changement de méthode comptable avec traitement rétrospectif et imputation de l'impact en « report à nouveau » pour la gestion propre et en « réserve affectée à l'investissement » pour la gestion contrôlée.

Le traitement opéré pour toutes les subventions comptabilisées antérieurement au 01/01/2020 dans les comptes 1026, 1035 et 1036 est le suivant :

- si la subvention avait financée des biens totalement amortis au 01/01/2020 : les comptes 102/103 ont été soldés par le crédit d'un compte de report à nouveau ou d'un compte de réserve affecté à l'investissement,
  - si la subvention avait financée des biens en-cours d'amortissement au 01/01/2020 : les comptes 102/103 ont été soldés par le crédit du compte 131 ; le 139 a été reconstitué par le crédit d'un compte de report à nouveau ou d'un compte de réserve affecté à l'investissement.
- Le solde de la subvention sera ensuite amorti au rythme des amortissements restant à courir.

La reprise des subventions suite à la première application du règlement ANC n°2018-06 génère une augmentation du résultat de l'exercice 2020 de 18 337 €.

### Traitement des legs

Les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de l'entité.

A la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en fonds reportés, avec pour contrepartie une charge. Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

L'application de ce changement de méthode a pour conséquence de faire apparaître :

- A l'actif du bilan :
  - o Compte 24 - Biens reçus par legs ou donations destinés à être vendus pour 211.500 €
  - o Compte 461 - Créances reçues par legs et donations pour 24.953 €
- Avec pour contrepartie un compte de produits 75432 - Legs et donation pour 236.453 €

## Règles et méthodes comptables

- Au passif du bilan :
    - o Compte 1911 - Fonds reportés - Legs et donations pour 236.453 €
- Avec pour contrepartie un compte de charges 6891 - Reports en fonds reportés pour 236.453 €

Il n'y a aucun impact sur le résultat comptable 2020.

### Traitement des contributions volontaires en nature

Le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) pose un nouveau principe en matière de contributions volontaires, qui est désormais la valorisation et la comptabilisation dans les comptes de la classe 8. Ces contributions ne représentent aucun flux financier.

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité,
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

L'Association bénéficie de contributions volontaires de plusieurs natures :

- les dons en nature, qui sont suivis et valorisés et dont le montant reçu au cours de l'exercice 2020 est renseigné au pied du compte de résultat dans le tableau des contributions volontaires en nature. Ces dons étaient comptabilisés dans les comptes de charges et produits au cours des exercices comptables antérieurs au 1er janvier 2020 conformément aux principes comptables en vigueur jusqu'alors.
- l'Association bénéficie également de prestations de bénévolat mais dont l'importance est relativement faible au regard du reste de l'activité. A ce jour, l'Association ne dispose pas d'éléments lui permettant de suivre et de valoriser ces heures de bénévolat. Des actions seront mises en oeuvre au cours de l'exercice à venir pour disposer d'outils permettant de répondre aux nouvelles exigences de recensement et de valorisation des contributions volontaires en nature fournies par les bénévoles.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement



## Règles et méthodes comptables

Concernant le traitement comptable des frais d'acquisition, il a été retenu la comptabilisation en charges pour les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement.

Les éventuelles moins-values latentes font l'objet d'une provision dont le montant porté en comptabilité s'élève à 76 100€ au 31 décembre 2020.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Par dérogation au règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux passifs, l'impact des aides et financements octroyés par les autorités de tarification, dans le cadre du financement des établissements, pour des opérations particulières, est traité par le biais de provisions pour charges et de provisions réglementées. Il s'agit notamment de provisions pour renouvellement d'immobilisations et de provisions pour départ à la retraite (cf Etat des provisions et § 8 des informations diverses).

Au 31/12/2020 une provision pour risques a été dotée pour un risque social concernant l'application de la réglementation en matière d'entretien professionnel évalué à 1 494 000 € à la clôture de l'exercice.

### Fusion et impact sur la présentation des comptes annuels

L'association ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE a absorbé en date du 31/12/2019 les associations APAEI du Sundgau et APAEI Haguenau / Wissembourg (par voie de fusion absorption).

Compte tenu de la date de fusion, le compte de résultat au 31/12/2019 ne présentait que les flux de l'association ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE, (hors APAEI du Sundgau et APAEI Haguenau / Wissembourg).

Afin d'assurer la comparabilité des états financiers d'une année sur l'autre, un compte de résultat PROFORMA figure en annexe. Il fait apparaître pour 2019 la consolidation des flux des trois associations fusionnées.

Le bilan quant à lui présentait bien le patrimoine global des trois associations fusionnées.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des associations. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur le résultat de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Les faits marquants intervenus à ce titre durant l'exercice 2020 au niveau des établissements :

- l'obtention de crédits non reconductibles par les financeurs :

- pour le financement de la primes « COVID » pour un montant 1 237 657 €,
- pour le financement de dépenses en lien avec le contexte sanitaire actuel (achats d'EPI et diverses fournitures, remplacements....) pour un montant de 233 704 €,
- pour la réalisation du projet « Communauté 360-Covid » de 58 k€ versé au titre de 7 mois d'activité (100 k€ année pleine).

- au niveau des financements de l'activité de 2020, la baisse d'activité liée à la fermeture des établissements lors des périodes de

## Règles et méthodes comptables

confinement n'a eu aucune incidence sur le financement des établissements.

Le montant des dotations de financement pour les établissements ARS et de la CEA - Département du Haut-Rhin a été maintenu. Et pour ceux financés par la CAE - Département du Bas-Rhin, une facturation complémentaire sur la base d'un niveau d'activité théorique a été opéré pour un montant de 489 413 €.

- au niveau des charges variables, non engagement de certaines dépenses suite à la fermeture des établissements d'accueil de jour lors de la période de confinement et des restrictions imposées dans le cadre du contexte de crise sanitaire (restauration, blanchisserie, transport, activités, entretien & maintenance des moyens). L'impact du non-engagement de ces dépenses couvre très largement les surcoûts liés à la crise covid (achats EPI, produits d'entretien et d'hygiène).

- la prise en charge par l'Etat du cout des rémunérations directes versées aux travailleurs ESAT pour la période de mi-mars à mi-octobre 2020 pour un montant global de 1 655 303 €.

- le recours au chômage partiel qui a été indemnisé par l'Etat à hauteur de 438 539 €.

- le faible niveau d'activité de gestion propre (dont les prestations internes) des ESAT, EA et Etapes formation à savoir -22.7 % par rapport à celui de 2019 soit -3 848 k€ (hors Esat Dannemarie).

## Liste des établissements

Les Comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 avril 2021.

Les mouvements financiers des établissements et services de l'association sont suivis dans 30 comptabilités distinctes présentant 42 résultats. Cela permet de suivre l'activité des établissements regroupés, en distinguant l'activité sous gestion contrôlée et l'activité sous gestion propre.

### Liste des établissements

ETABLISSEMENTS	FINANCEMENT	
	Gestion	Nature
<b>- ETS DE LA GESTION PROPRE</b>		
* Vie Associative	propre	Ressources propres
* Entreprise Adaptée 67 et 68	propre	Ressources propres & DIRECCTE par contrat triennal d'aides aux postes et subventions
* Etape formation	propre	Ressources propres
* ESAT-BAPC 68	propre	Ressources propres et ASP pour les aides aux postes
* ESAT-BAPC 67	propre	Ressources propres et ASP pour les aides aux postes
* ESAT-BAPC Dannemarie	propre	Ressources propres et ASP pour les aides aux postes
* Gestion résidents FATH Dannemarie	propre	Ressources propres
<b>- ARS Assurance Maladie</b>		
* Siège	contrôlée	Frais de sièges portés par les établissements
* IMP Jeunes Enfants / SESSAD	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* SESSAD Autisme	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* IMPRO Les Glycines	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* IME Domaine Rosen	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* MAS de Jour Bollwiller	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* MAS Mi Eck	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* MAS de Lingolsheim	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* SESSAD de Rosheim	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* IME Dannemarie	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* ESAT-BPAS 68	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* ESAT-BPAS 67	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* ESAT-BPAS Dannemarie	contrôlée	Dotation Globalisée Commune

## Liste des établissements

ETABLISSEMENTS	FINANCEMENT	
	Gestion	Nature
<b>- Conseil départemental du Haut Rhin</b> * Foyers Le Moulin * Foyer de Colmar * Foyer du Graethof * Foyers Cap Cornely  * FATH St Jacques Dannemarie * Service d'Accueil de Jour Cap Cornely * Service d'Accueil de Jour Soultz * SAVS & SAMSAH * FASPHV St Jacques Dannemarie * Service d'Accueil de Jour Dannemarie	contrôlée contrôlée contrôlée contrôlée  contrôlée contrôlée contrôlée contrôlée contrôlée contrôlée	Dotation globalisée du prix de journée Dotation globalisée du prix de journée Dotation globalisée du prix de journée Dotation globalisée du prix de journée & forfait Soins Dotation globalisée du prix de journée Dotation globalisée du prix de journée Dotation globalisée du prix de journée Convention globalisée de fonctionnement Dotation globalisée du prix de journée Dotation globalisée du prix de journée
<b>- Conseil départemental du Bas-Rhin</b> * FAM / FAS Duttlenheim * FAM Hoenheim * FHTH & SAVS * FHTH & SAVS Haguenau	contrôlée contrôlée contrôlée contrôlée	Prix de journée & forfait Soins Prix de journée & forfait Soins Prix de journée & dotation globale Prix de journée & dotation globale

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	999 065	720	8 485	991 300
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>999 065</b>	<b>720</b>	<b>8 485</b>	<b>991 300</b>
- Terrains	7 204 115	213 596	13 588	7 404 123
- Constructions sur sol propre	92 776 592	6 670 867	199 275	99 248 184
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15 718 691	2 719 284	250 333	18 187 642
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 737 675	1 143 537	45 470	17 835 742
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 718 620	34 674	15 052	1 738 242
- Matériel de transport	6 346 053	108 770	332 878	6 121 944
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 638 110	594 898	30 538	9 202 469
- Autres immobilisations corporelles	440 707	1 684		442 391
- Immobilisations corporelles en cours	9 686 383	3 537 336	7 491 559	5 732 159
- Avances et acomptes	228 302	30 358	191 816	66 844
- Bien reçus destinés à être cédés		211 500		211 500
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>159 495 246</b>	<b>15 266 502</b>	<b>8 570 509</b>	<b>166 191 240</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				0
- Autres participations	458 302	7 303	90 000	375 605
- Autres titres immobilisés	0			0
- Prêts et autres immobilisations financières	5 307 761	246 616	6 433	5 547 944
<b>Immobilisations financières</b>	<b>5 766 063</b>	<b>253 919</b>	<b>96 433</b>	<b>5 923 549</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>166 260 374</b>	<b>15 521 141</b>	<b>8 675 427</b>	<b>173 106 088</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	864 079	20 864	8 485	876 458
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>864 079</b>	<b>20 864</b>	<b>8 485</b>	<b>876 458</b>
- Terrains	243 732	6 434	13 588	236 578
- Constructions sur sol propre	38 928 455	3 098 245	167 767	41 858 933
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	9 749 513	812 496	246 035	10 315 973
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 740 474	1 132 471	85 874	13 787 071
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 372 290	60 226	15 052	1 417 464
- Matériel de transport	4 745 336	515 119	310 076	4 950 379
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 139 419	455 828	30 285	7 564 963
- Emballages récupérables et divers	43 953	7 649		51 602
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>74 963 173</b>	<b>6 088 468</b>	<b>868 678</b>	<b>80 182 962</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>75 827 252</b>	<b>6 109 332</b>	<b>877 163</b>	<b>81 059 420</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 15 953 526 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	15		15
Prêts	786 207		786 207
Autres	4 761 738		4 761 738
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 552 581	7 128 927	423 654
Autres	1 858 191	1 858 191	
Charges constatées d'avance	994 795	244 795	750 000
<b>Total</b>	<b>15 953 526</b>	<b>9 231 913</b>	<b>6 721 613</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	158 267		
Prêts récupérés en cours d'exercice	50		

#### Produits à recevoir

	Montant
Sur créance diverse	1 182 894
Usagers, produits non facturés	161 936
Clients factures à établir	30 168
Fournisseurs - rrr à obtenir	37 276
Personnel - produits à recevoir	27 571
Etat - produits à recevoir	5 351
Divers - produits à recevoir	1 031 559
Intérêts courus s/valeurs mobilière	549 499
Intérêts courus à recevoir	41 322
<b>Total</b>	<b>3 067 577</b>

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 48 064 927 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	34 882 684	2 343 555	8 268 404	24 270 725
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	19 424	19 424		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 836 066	2 836 066		
Dettes fiscales et sociales	7 960 372	7 960 372		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	810 045	810 045		
Autres dettes (**)	1 107 465	1 107 465		
Produits constatés d'avance	448 871	448 871		
<b>Total</b>	<b>48 064 927</b>	<b>15 525 798</b>	<b>8 268 404</b>	<b>24 270 725</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 430 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 174 317			
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	528 964
Frs immobil. - fact. non parvenues	135 751
Dettes provis. pr congés à payer	2 864 116
Personnel - autres charges à payer	34 500
Charges sociales s/congés à payer	1 174 709
Charges fiscales s/congés à payer	190 656
Etat - autres charges à payer	25 981
Clients avoir a établir	114 823
Divers - charges à payer	3 211
<b>Total</b>	<b>5 072 712</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	994 795		
<b>Total</b>	<b>994 795</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	448 871		
<b>Total</b>	<b>448 871</b>		

## Tableau de variation des fonds associatifs

	ANC 2018-06				
	Début Exercice (2018-06)	Augmentation	Diminution	Virements de poste à poste	Fin Exercice
Première situation nette établie	8 461 764				8 461 764
Fonds statutaires	0				0
Dotation non consommable	0				0
Autres fonds propres sans droit de reprise	0			4 474 689	4 474 689
<i>Legs et donations</i>	2 970 276			-2 970 276	0
<i>Subventions affectées</i>	6 674 084			-6 674 084	0
<b>Total fonds sans droit reprise</b>	<b>18 106 124</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-5 169 672</b>	<b>12 936 453</b>
Fonds statutaires avec droit de reprise					0
Autres fonds propres avec droit de reprise	13 192			143 902	157 094
<i>Legs et donations assortis d'une condition</i>	115 833			-115 833	0
<i>Subventions affectées</i>	95 738			-95 738	0
Report à nouveau des activités sous gestion contrôlée					0
<b>Total fonds avec droit reprise</b>	<b>224 763</b>		<b>0</b>	<b>-67 669</b>	<b>157 094</b>
Ecart de réévaluation	0				0
Réserves statutaires ou contractuelles	664 825				664 825
Réserves pour projet de l'entité	0	730 816		50 122 833	50 853 648
Autres réserves	45 087 637			-45 087 637	0
<b>Total réserves</b>	<b>45 752 462</b>	<b>730 816</b>	<b>0</b>	<b>5 035 196</b>	<b>51 518 474</b>
Report à Nouveau	-2 578 467		392 092	2 168 618	-801 941
<i>Résultats ss contrôle des tiers financeur</i>	2 168 618			-2 168 618	0
Résultat de l'exercice	470 473	-2 487 354	470 473		-2 487 354
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	3 177 046	494 964	236 329	202 144	3 637 825
Provisions réglementées	7 001 606	483 298	510 596		6 974 308
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>74 322 625</b>	<b>-778 276</b>	<b>1 609 490</b>	<b>0</b>	<b>71 934 859</b>

## Etat des provisions et réserves

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement	48 802			48 802
Pour renouvellement des immobilisations	6 286 072	93 280	502 970	5 876 382
Amortissements dérogatoires				
Réserves des plus values nettes d'actif immobilisé	666 732	390 018	7 626	1 049 125
Réserves des plus values nettes d'actif circulant				
<b>Total 1</b>	<b>7 001 606</b>	<b>483 298</b>	<b>510 596</b>	<b>6 974 308</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques	3 000	1 550 000	3 000	1 550 000
Provisions pour pensions et obligations similaires	202 357		40 988	161 369
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	6 860		6 860	
Autres provisions pour charges	342 556	11 283		353 839
<b>Total 2</b>	<b>554 774</b>	<b>1 561 283</b>	<b>50 848</b>	<b>2 065 208</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
Dépréciation des immobilisations	20 368	28 041		48 409
Dépréciation des stocks et encours				
Dépréciation des comptes de tiers	307 471	190 545	122 389	375 627
Dépréciation des comptes financiers	19 392	15 271		34 663
<b>Total 3</b>	<b>347 231</b>	<b>233 857</b>	<b>122 389</b>	<b>458 699</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>	<b>7 903 611</b>	<b>2 278 438</b>	<b>683 833</b>	<b>9 498 216</b>

## Fonds dédiés &amp; fonds reportés

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES ET REPORTES	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice (compte 19)	Utilisation en cours d'exercice (compte 789)	Engagements à réaliser s/ nouvelles ressources affectées (compte 689)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
<b>Subventions, dons et legs affectés</b>					
Travaux Glycines	62 356	62 356			62 356
Loisirs Polyhandicapés	4 064	4 064			4 064
FIR - Projets accès aux soins	330	330			330
Projet Centre Ressources inclusion Enfants	11 250	11 250			11 250
Comité social	38 165	38 165		302	38 466
Projet Experimentation Creton	93 567	93 567	43 934		49 633
Formations transverses	43 739	43 739		49 601	93 340
Installation Extension Sessad 68 (2016)	2 587	2 587	980		1 607
Fonds dédiés sur dons (EA 67)	68 584	68 584	7 905		60 679
Fonds dédiés associatifs	142 860	142 860	135 463		7 397
Fonds dédiés sur dons (MAS Lingolsheim)	1 472	1 472	1 472		
Installation extension Sessad 67 (2017)	7 147	7 147	1 674		5 473
FIR 2017 GPMC (Mas Turckheim et Mas Lingolsheim)	15 500	15 500			15 500
Subvention Théâtre (ESAT 68)	1 994	1 994	620		1 374
CNR 2018 Contrat de apprentissage (ets30)	45 297	45 297	14 993		30 304
CNR 2018 Contrat de apprentissage (ets32 Impro)	50 334	50 334	15 186		35 148
Subvention Emploi accompagné (Ets 67 Etapes)	62 516	62 516	41 156	63 093	84 453
Suvention Enquete Nationale de Cout Serafin (Ets34)	23 750	23 750	23 750		
Suvention Enquete Nationale de Cout Serafin (Ets55)	30 000	30 000	30 000		
ARS FIR - TELEMEDECINE	17 568	17 568	9 120	6 302	14 750
ARS FIR - Experimentation EMAS (ets31)	68 474	68 474	68 474		
ARS 2019 - Crédit experimentation régionale (PCPE)	20 064	20 064	20 064		
ARS 2019 - CNR Formation Autisme classe auto. (Ets36)	24 440	24 440	10 212		14 227
ARS 2019 - CNR Formation Autisme (ets36)	6 000	6 000			6 000
ARS 2019 - CNR Projet DIU	46 449	46 449			46 449
Subvention culture et solidarité (ets55)	1 250	1 250	1 250		
Etapes - Serious game (ets10)	12 884	12 884			12 884
Comité social (ESAT67)	12 153	12 153		10 106	22 259
Fonds dédiés - transformation de l'offre (Ets 71)	33 000	33 000			33 000
Fonds dédiés (renouveau véhicule SAVS) Ets 78	8 526	8 526			8 526
Fonds dédiés Formation (Ets 47)	17 845	17 845	1 440		16 405
Gratification Stagiaires (Ets 47)	7 385	7 385			7 385
Fonds dédiés - Transformation de l'offre (Ets 37)	96 000	96 000		72 000	168 000
Fonds dédiés - stagiaire (Ets 37)	8 227	8 227	5 219	4 804	7 812
Fonds dédiés - Plateforme Autisme (Ets 37)	13 333	13 333	2 848		10 485
Fonds dédiés - Formation Continue (Ets 37)	22 766	22 766	6 480		16 286
Fonds dédiés (Ets 73)	50 000	50 000			50 000
Fonds dédiés (Ets 72)	10 000	10 000			10 000
52 Fondation de France - Projet Habiter cap				13 389	13 389
Fds dédiés - comité social Dannemarie (Ets 10)				2 779	2 779
ARS 2020 Dispositif dépistage (Ets 10)				61 200	61 200
ARS 2020 Habitat inclusif Colmar (Ets 10)				18 231	18 231
ARS 2020 Habitat inclusif Malraux Dannemarie (Ets 10)				24 576	24 576
<b>Fonds dédiés sur subventions, dons et legs affectés</b>	<b>1 181 877</b>	<b>1 181 877</b>	<b>442 241</b>	<b>326 382</b>	<b>1 066 017</b>
Fonds reportés - Legs (Ets 10)				236 453	236 453
<b>Fonds reportés - Legs et donations</b>				<b>236 453</b>	<b>236 453</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 181 877</b>	<b>1 181 877</b>	<b>442 241</b>	<b>562 835</b>	<b>1 302 470</b>

## Détail des résultats administratifs

En 2020, la détermination du résultat administratif a été modifié par rapport aux exercices précédents et correspond maintenant au résultat comptable ajusté aux seules reprises de résultats administratifs antérieurs.

Les années précédentes le résultat comptable étaient ajustés des éléments suivants pour déterminer le résultat administratif :

- la reprise sur réserves de compensation des déficits,
- la reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissements,
- les dépenses non opposables aux tiers financeurs du fait de la réglementation (dont les congés payés et les transferts sur l'Association).

Ces éléments sont dorénavant traités dans le cadre de l'affectation du résultat administratif.

A titre d'information afin de permettre la comparaison, ces éléments sont mentionnés ci-dessous :

ADAPEI PAPILLON BLANCS D'ALSACE	ARS Ass. Mal.	ARS Siège / Etapas	CEA 68 (CD 68)	CEA 67 (CD67)	TOTAL
<b>EXCEDENT COMPTABLE</b>	1 154 636	-	155 337	22 631	1 332 604
<b>DEFICIT COMPTABLE</b>	- 599 274	- 236 238	- 277 492	- 52 862	- 1 165 866
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>555 362</b>	<b>-236 238</b>	<b>-122 155</b>	<b>-30 231</b>	<b>166 738</b>
<b>Reprise des résultats antérieurs</b>					
Report à nouveau créditeur	40 540		305 083	40 000	385 623
Reprise excédent affecté au financement de mesures d'exploitation	220 545	127 850			348 395
Report à nouveau débiteur (-)	-27 511		-99 587	-70 000	-197 098
<b>RESULTAT ADMINISTRATIF</b>	<b>788 936</b>	<b>-108 388</b>	<b>83 341</b>	<b>-60 231</b>	<b>703 658</b>
<b>Eléments à traiter en affectation du résultat administratif</b>					
Reprise sur la réserve de compensation des déficits	-66 294	-1 568	-88 381	-18 399	-174 642
Reprise sur les excédents affectés à la compens. des charges d'amortissement	-46 340	-2 300	-62 542		-111 182
Amortissements comptables excédentaires différés					
Dépenses pour congés payés ("-" dotation ; "+" reprise)	-36 847	-22 427	-33 404	21 045	-71 633
Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	-55 769				-55 769
<b>ELEMENTS DU RESULTAT ADMINISTRATIF A AFFECTER</b>	<b>-205 250</b>	<b>-26 295</b>	<b>-184 327</b>	<b>2 646</b>	<b>-413 226</b>
<b>Autres éléments affectation du résultat</b>					
RAN excédent (+) déficit (-)	-221 814	-82 093	72 669	-62 877	-294 116
RAN affecté au financement des mesures d'exploitation	666 000		195 000		861 000
Excédents et réserves affectés à l'investissement					
Excédent affectés à la couverture du BFR					
Réserves de compensation des charges d'amortissement	550 000				550 000
<b>RESULTAT ADMINISTRATIF AFFECTE</b>	<b>788 936</b>	<b>-108 388</b>	<b>83 341</b>	<b>-60 231</b>	<b>703 658</b>

## Détail des reports à nouveau

### Détail des résultats comptables

DETAIL DES RESULTATS COMPTABLES	GESTION CONTROLEE		GESTION PROPRE		TOTAL
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	
Ets de la gestion propre			169 154	2 823 246	-2 654 092
ARS assurance maladie	1 154 636	599 274			555 362
ARS assurance maladie (Siège + Etapes GC)		236 238			-236 238
CEA 68 / Conseil départemental du Haut-Rhin	155 337	277 492			-122 155
CEA 67 / Conseil départemental du Bas-Rhin	22 631	52 862			-30 231
<b>TOTAUX au 31/12/20</b>	<b>1 332 604</b>	<b>1 165 866</b>	<b>169 154</b>	<b>2 823 246</b>	<b>- 2 487 354</b>
<b>RESULTATS NETS</b>	<b>166 738</b>			<b>2 654 092</b>	<b>-2 487 354</b>

### Détail des reports à nouveaux

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	Résultats sous contrôle			Report à nouveau			TOTAL DES REPORTS A NOUVEAU
	#115		#11591	#11592	#110-119	TOTAL DES REPORTS A NOUVEAU	
	RAN AFFECTE		DEP. REFUS.	DEP. NON	RAN GEST.		
EXER.N	EX. ULTER.	RAN NON AFFECTE	AUT. TARIF.	OPPOS.	PROPRE		
Ets de la gestion propre						759 966	759 966
ARS assurance maladie	361 424	363 303	506 650	-968 267	-1 155 272		-892 162
Conseil départemental du Haut-Rhin	205 496	127 474	261 551	-316 616	-393 584		-115 679
Conseil départemental du Bas-Rhin	-30 000	-946	237 601		-760 723		-554 067
<b>TOTAUX au 31/12/20</b>	<b>536 920</b>	<b>489 832</b>	<b>1 005 802</b>	<b>-1 284 883</b>	<b>-2 309 578</b>	<b>759 966</b>	<b>-801 941</b>
		<b>2 032 554</b>		<b>-2 834 495</b>			

## Tableau de financement FRNG

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2020	2019
Résultat de l'exercice	-2 487 354	470 473
- Produits des cessions d'éléments d'actifs	-442 659	-31 220
- Quote-part des subventions virée au résultat	-236 329	-159 518
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-1 126 074	-1 168 584
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	59 461	3 678
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 905 503	6 866 466
<b>Capacité (+) ou insuffisance (-) d'autofinancement</b>	<b>4 672 548</b>	<b>5 981 294</b>

EMPLOIS	2020	2019
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>		
<b>REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts et dettes assimilées	2 157 122	1 757 734
Dont opération afférent sur l'option de tirage sur ligne de trésor		
<b>IMMOBILISATIONS</b>		
Immobilisations incorporelles	720	176
Terrains		
Agencements et aménagements de terrains	11 349	2 284 953
Constructions	2 450 457	796 926
Installations techniques, matériel et outillage industriel	672 733	1 555 796
Autres immobilisations corporelles	877 886	857 297
Immobilisations en cours	3 567 693	8 499 826
<b>AUTRES EMPLOIS</b>		
Participations et créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières	253 919	237 917
Réduction des fonds associatifs		33 000
Neutralisation des dotations / reprises du BFR	244 997	84 450
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>10 236 876</b>	<b>16 108 075</b>
<b>RESSOURCES</b>		
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>4 672 548</b>	<b>5 981 294</b>
<b>EMPRUNTS</b>		
Emprunts et dettes assimilées	4 430 000	5 242 000
Dont opération afférent sur l'option de tirage sur ligne de trésor		
<b>DOTATIONS ET SUBVENTIONS</b>		
Apports-Fonds associatifs		
Subventions d'équipement reçues	494 964	283 449
Reserves et provisions réglementées		49 844
<b>AUTRES RESSOURCES</b>		
GCSMS		100 026
Autres immobilisations financières	96 433	9 330
Cessions immobilisations	442 659	31 220
Neutralisation des dotations / reprises du BFR		247 418
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>10 136 604</b>	<b>11 944 581</b>
<b>FUSION - IMPACT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>6 067 804</b>
<b>Apport (+) prélèvement (-) sur le fonds de roulement</b>	<b>-100 272</b>	<b>1 904 311</b>

## Tableau de financement BFR/TRE

	2020		2019
	EMPLOIS	RESSOURCES	SOLDE
Variation du FRNG selon EPRD			-100 272
Variation de la créance dite de l'article 58			1 904 311
<b>VARIATION TOTALE DU FONDS DE ROULEMENT</b>			<b>-100 272</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>			
<b>Variation de l'actif circulant</b>			
Stocks et en-cours	43 863		
Créances caisse pivot, sauf créance art 58		333 837	
Créances sur hospitalisés & consultants			
Créances sur les caisses de sécu sociale			
Créances sur les départements			
Créances sur les mutuelles et autres tiers payants			
Autres débiteurs		179 305	
Créances sur cessions d'immobilisations			
Dépenses à classer			
Comptes de liaison fonctionnement			
<b>Variation du passif circulant</b>			
Avances reçues		93 420	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	238 759		
Dettes fiscales et sociales	501 253		
Autres créditeurs		636 859	
Recettes à classer ou à régulariser			
Comptes de liaison fonctionnement			
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>			<b>-459 546</b>
<b>TRESORERIE</b>			
<b>Variation de la trésorerie d'actif</b>			
Liquidités		2 251 689	
VMP et autres		268 684	
Compte de liaison trésorerie			
<b>Variation de la trésorerie de passif</b>			
Crédit de trésorerie			
ICNE	2 409		
Fonds en dépôt			
Compte de liaison trésorerie			
Dettes sur immobilisations	2 877 238		
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>			<b>359 274</b>
			<b>2 641 954</b>

## Répartition des produits

Produits par nature	Répartition					Total au 31/12/2020
	Siège	ARS Assurance Maladie	CEA 68 (CD 68)	CEA 67 (CD 67)	Gestion Propre	
<b><u>Produits d'exploitation</u></b>						
- Prix de journée		90 886	530 915	7 681 765		8 303 566
- Dotation globale de financement		37 961 622	9 735 353	448 499		48 145 474
- Reversement Usagers			1 776 888			1 776 888
- Production de l'exercice					10 111 284	10 111 284
- Produits des activités annexes	11	1 146 721	129 206	525 414	234 045	2 035 397
- Production immobilisée					4 458	4 458
- Subventions d'exploitation (dont aide au poste EA)		13 192	21 000		2 556 103	2 590 295
- Reprises s/amts & prov. - TRF de charges	34 221	83 964	108 337	16 811	56 381	299 715
- Cotisations & Collecte					339 298	339 298
- Autres produits d'exploitation	11 526	202 728	37 897	144 748	810 670	1 207 569
- Aide au poste ESAT					15 052 591	15 052 591
- QP de résultat s/ opération en commun						
	<b>45 758</b>	<b>39 499 113</b>	<b>12 339 596</b>	<b>8 817 238</b>	<b>29 164 830</b>	<b>89 866 535</b>
<b><u>Produits financiers</u></b>						
- De valeurs mob. et créances actif immobilisé					84 359	84 359
- Intérêts et produits assimilés		330		42	128 662	129 034
- Reprise prov depr immo fin						
- Différences positives de change						
- Produits nets s/cess. Val.mobil.placements					7 039	7 039
		<b>330</b>		<b>42</b>	<b>220 060</b>	<b>220 432</b>
<b><u>Produits exceptionnels</u></b>						
- Sur opérations de gestion		1 673		24 332	9 690	35 695
- Sur opérations en capital	23 000	486 110	35 038	7 679	127 161	678 988
- Reprises s/provisions - transf. de charges		187 505	323 091			510 596
	<b>23 000</b>	<b>675 288</b>	<b>358 129</b>	<b>32 011</b>	<b>136 851</b>	<b>1 225 279</b>
<b><u>Report des ressources non utilisées (fonds dédiés)</u></b>						
		<b>225 338</b>	<b>32 380</b>		<b>184 524</b>	<b>442 241</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>68 758</b>	<b>40 400 069</b>	<b>12 730 105</b>	<b>8 849 290</b>	<b>29 706 266</b>	<b>91 754 487</b>

## Engagements donnés et reçus

Nature	Etablissements	Objet	Montants
			2020
<b>ENGAGEMENTS DONNES ADAPEI PAPILLON BLANCS D'ALSACE</b>			
Engagement en matière de retraite	GLOBAL	Voir note sur info diverses	3 881 352
<b>DETTES GARANTIES PAR DES SURETES RELLES</b>			
Nantissements de comptes financiers	GLOBAL	Garantie d'emprunts	1 443 933
Nantissements de matériels	GLOBAL	Garantie d'emprunts	-
Prénotations hypothécaires	GLOBAL	Garantie d'emprunts	10 790 105
Hypothèques immobilières conventionnelles	GLOBAL	Garantie d'emprunts	15 227 178
Cautions	GLOBAL	Garantie d'emprunts	3 402 137
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES ADAPEI PAPILLON BLANCS D'ALSACE</b>			<b>34 744 706</b>
Nature	Tiers	Objet	Montants
			2020
<b>ENGAGEMENTS RECUS ADAPEI PAPILLON BLANCS D'ALSACE</b>			
1) Engagement pour congés à payer par les autorités de tarification pour les personnels inscrits dans les activités sous gestion contrôlée (arrêté du 12/12/2007)	ARS Etat ARS AM Conseil Départ.	Droits aux congés acquis par le personnel	3 560 564
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS ADAPEI PAPILLON BLANCS D'ALSACE</b>			<b>3 560 564</b>

## Informations diverses

### 1) Informations en matière d'effectif

Les effectifs, sans considérer les temps de présence, et en distinguant les personnels liés par un contrat de travail, des travailleurs handicapés (usagers), s'établissent comme suit :

Au 31/12/2020		ADAPEI PAPILLONS BLANCS
<b>1</b>	<b>Personnel salarié</b>	
	Ouvriers	300
	ETAM	896
	Cadres	151
	<b>TOTAL</b>	<b>1347</b>
<b>2</b>	<b>Travailleurs handicapés en ESAT</b>	
	Usagers	1169
	<b>TOTAL</b>	<b>1169</b>

### 2) Engagements – retraite

Le montant des engagements de l'Association en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite, ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel, doit être déterminé par référence à la Convention Collective.

La valorisation de l'engagement retraite pour les périmètres de l'ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE, de l'APAEI du Sundgau et de l'AAPEI Haguenau / Wissembourg a été valorisé en utilisant les paramètres suivants :

- Table de mortalité TH/TF 00-02
- Taux d'actualisation financière : 0.34% (0.77% en 2019)
- Initiative du départ pour le salarié à 67 ans (67 ans en 2019)
- Rotation du personnel : 3%
- Evolution des salaires : 1%

Le montant correspondant (charges sociales comprises) figure dans le tableau des engagements pour 3.881.352€. Suite aux octrois par les autorités de tarification de financement pour les départs à la retraite, une provision pour risques et charges a été comptabilisée pour la somme de 161.369 €, par dérogation aux principes comptables.

### 3) Opérations internes

Les opérations entre les différents établissements ont donné lieu à retraitements et annulations réciproques.

Le montant des opérations entre établissements est de 7.666.267 € pour 2020 contre 3.426.383 € pour 2019 dans le périmètre ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE hors fusion, et 3.571.426 € pour le périmètre après fusion (voir compte de résultat PRO FORMA).

Le montant neutralisé en 2020 tient compte de 3.818.792 € liés aux opérations de frais siège, qui depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont à nouveau intégrés dans l'association suite à la disparition de plein droit du GCSMS en date du 31 décembre 2019 à minuit.

Pour mémoire le GCSM gérait les frais de siège communs aux associations avant la fusion de décembre 2019.

### 4) Placements financiers immobilisés

Les placements financiers immobilisés s'élèvent à 3.854.481 € contre 3.850.106 € au titre de l'exercice précédent. Ces immobilisations financières permettent d'assurer en partie la couverture des réserves de propre assureur figurant au passif du bilan pour 5.545.087 €.

Ces réserves résultent de provisions antérieurement dotées dans le cadre :

## Informations diverses

- de l'article 13 du décret n° 77-1546 du 31.12.1977
- de l'article 10 de la Convention entre l'Etat représenté par son Préfet et l'Association du 15 juin 1985
- de la troisième résolution de l'Assemblée Générale du 20 Juin 1987
- de l'apport par fusion des réserves de même nature de l'ADAPEI du Bas-Rhin

### 5) Impôt sur les sociétés des OSBL

L'instruction fiscale du 15 septembre 1998 a permis de dégager, avec certitude, les ESAT ainsi que les EA des impositions professionnelles, et notamment de l'impôt sur les sociétés.

L'association avait déposé un dossier auprès du centre des impôts pour obtenir son appréciation quant à son assujettissement aux impôts commerciaux. La réponse de l'administration du 11 septembre 2000 a confirmé le non assujettissement de l'association ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE.

Les revenus fonciers ainsi que les revenus capitaux mobiliers demeurant taxables à l'impôt sur les sociétés.

### 6) Résultats de gestion contrôlée

Conformément à la 9<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale du 21 juin 2003, les résultats refusés de gestion contrôlée sont imputés au report à nouveau de l'Association, sans incidence sur le résultat de l'exercice.

Mise à part les charges pérennes indiquées au point suivant, aucun rejet n'a fait l'objet d'une imputation en report à nouveau en 2020.

### 7) Charges supportées par l'Association

Des charges pérennes des établissements sont supportées par l'Association. Elles résultent soit d'une décision de refus antérieurs de la part de l'Autorité de tarification avec effet sur les exercices ultérieurs, soit d'une décision du Conseil d'Administration.

Il s'agit :

ETABLISSEMENTS	CHARGES TRANSFEREES EN 2020	CHARGES TRANSFEREES EN 2019
IMPRO ROSEN	19 233 €	19 233 €
IME CENTRE POLY ROSEN	36 536 €	36 536 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 769 €</b>	<b>55 769 €</b>

### 8) Provisions règlementées au renouvellement des immobilisations

Les règlements du CRC n° 2002-10 relatifs aux amortissements et n° 2004-6 relatifs aux actifs, ont été appliqués. L'arrêté du 12 décembre 2007, harmonise la nomenclature comptable applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux privés avec celle des établissements publics, par le plan comptable M22.

Dans le cadre de la modernisation des Etablissements sanitaires et médicaux sociaux, les autorités de tarification peuvent attribuer, au titre des dotations globales ou tarifs, des fonds destinés à financer des charges d'intérêts et d'amortissement des acquisitions ou productions d'immobilisations futures.

La provision règlementée pour renouvellement des immobilisations peut être constituée lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification, une allocation anticipée (sous forme de dotations budgétaires supplémentaires versées en amont du programme d'investissement), destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement à venir. Cette provision règlementée est reprise au fur et à mesure des charges d'amortissement et, le cas, échéant, des frais financiers constatés et liés au nouvel investissement, de sorte que l'impact de ces charges sur les comptes de résultats futurs soit nul.

La dotation comptabilisée en 2020 avec accord de l'AT se chiffre à 93.280 € pour l'ensemble des établissements.

## Informations diverses

### 9) Différence de réalisation d'immobilisations

Par dérogation aux principes comptables, les plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles sont portées dans un compte de provision réglementée au passif. Il s'agit de réserves de plus-values nettes d'actif, immobilisées cédées. Les moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles donnent lieu à reprise de cette provision. Par contre, les cessions d'immobilisations financières suivent le principe énoncé au plan comptable général.

### 10) Contrats pluriannuels d'objectif et de moyen : CPOM

L'association avait signé en date du 29 décembre 2015 avec l'Agence Régionale de Santé Alsace un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour la période 2016-2020 et qui se traduit par le versement d'une dotation globalisée commune (DGC). Un avenant sera signé en 2021 pour proroger le délai de ce CPOM.

Concernant l'IME de Dannemarie, la dernière convention de dotation de prix de journée globalisée a été signée en date du 8 novembre 2018.

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin assure le financement des établissements de son ressort par :

- une convention de dotation de prix de journée globalisée pour les SAJ « Cap Cornely » et Sultz en date du 19 novembre 2013,
- une convention globalisée de fonctionnement annuel du SAVS en date du 2 juillet 2013,
- une convention de dotation globalisée du prix de journée net des foyers pour adultes en date du 10 juillet 2014.
- concernant les établissements de Dannemarie, une convention de dotation de prix de journée globalisée commune au FAHT et au FASPHV a été signée en date du 23 juin 2017.

Les établissements relevant Conseil Départemental du Bas-Rhin ne sont pas financés dans le cadre de conventions pluriannuelles.

### 11) Honoraires liés au contrôle légal

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice peut être indiqué en annexe, pour distinguer honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal. Les honoraires enregistrés dans l'exercice et relatifs à la mission du commissaire aux comptes ne concerne que l'audit légal ; ils s'élèvent à 72.420 €.

### 12) Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions doivent figurer dans l'annexe de façon globale pour chaque catégorie.

Les dirigeants, membres du Conseil d'Administration, sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération.

## Compte de résultat proforma

<i>Présentation ANC N°2018-06</i>	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	42 720	54 034
<b>Ventes de biens et de services</b>	<b>12 183 143</b>	<b>20 572 095</b>
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	12 183 143	20 572 095
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>76 170 821</b>	<b>72 934 684</b>
Concours publics et subventions d'exploitation	60 816 223	59 769 975
Complément de rémunération des personnes handicapées	15 052 591	13 164 709
Ressources liées à la générosité du public	302 007	
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	299 715	318 208
Utilisation des fonds dédiés	442 241	353 297
Autres produits	1 170 138	1 801 202
<b>Total I</b>	<b>90 308 777</b>	<b>96 033 520</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	1 322	21 862
Variations de stock de marchandises		
Achats de matières premières	2 330 845	2 079 010
Variations de stock de matières premières	-28 847	-18 404
Autres achats et charges externes	14 997 263	16 511 295
Aides financières	30 024	54 422
Impôts, taxes et versements assimilés	3 821 607	3 824 317
Salaires et traitements	46 679 931	44 991 060
Charges sociales	16 278 040	16 374 945
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 263 428	5 796 059
Dotations aux provisions	1 561 283	261 245
Reports en fonds dédiés	562 835	439 202
Autres charges	341 452	236 706
<b>Total II</b>	<b>92 839 183</b>	<b>90 571 719</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-2 530 406</b>	<b>5 461 801</b>
<b>OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>		<b>-3 764 395</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.	84 359	86 268
Autres intérêts et produits assimilés	129 034	144 311
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		252 474
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement	7 039	87 968
<b>Total III</b>	<b>220 432</b>	<b>571 022</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions	43 312	0
Intérêts et charges assimilées	683 263	708 955
Différences négatives de change	130	
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement	6 321	5 209
<b>Total IV</b>	<b>733 025</b>	<b>714 164</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-512 593</b>	<b>-143 142</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-3 042 999</b>	<b>1 554 263</b>

## Compte de résultat proforma

<i>Présentation ANC N°2018-06</i>	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	35 695	93 428
Sur opérations en capital	442 659	241 619
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	746 925	458 227
<b>Total V</b>	<b>1 225 279</b>	<b>793 274</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	106 380	211 295
Sur opérations en capital	59 461	13 324
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions	483 873	1 165 473
<b>Total VI</b>	<b>649 714</b>	<b>1 390 093</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>575 565</b>	<b>-596 818</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	19 920	228 383
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>91 754 487</b>	<b>97 397 816</b>
<b>Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))</b>	<b>94 241 841</b>	<b>96 668 753</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-2 487 354</b>	<b>729 062</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

**ADAPEI - PAPILLONS BLANCS D'ALSACE**

30, rue Henner

68000 COLMAR

**RAPPORT**  
**du commissaire aux comptes**  
sur les comptes annuels

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

Mesdames, Messieurs,

## **OPINION**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ADAPEI - Papillons Blancs d'Alsace** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

---

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **OBSERVATION**

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe des comptes annuels au chapitre « Règles et méthodes comptables » concernant les nouveaux règlements de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 et N°2019-04 appliqués par l'association à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ainsi que les impacts sur les comptes annuels :

- Changement de méthode comptable
- Traitement des subventions d'investissements
- Traitement des legs
- Traitement des contributions volontaires en nature

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Changement de méthode

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthodes comptables résultant de l'application de la nouvelle réglementation relative au plan comptable des associations et décrites dans les règlements ANC N°2018-06 du 05 décembre 2018 et ANC N°2019-04 du 8 novembre 2019.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

### Fusion

Votre association a procédé à la fusion par absorption des associations APAEI DE DANNEMARIE et AAPEI D'HAGUENAU au 31/12/2019. Le chapitre « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels au paragraphe « Fusion et impact sur la présentation des comptes annuels » fait référence à la présentation des comptes annuels suite à cette absorption. Un compte de résultat PROFORMA est également présenté dans l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons contrôlé ces opérations au regard des règles et principes comptables en vigueur.

#### Subventions et concours publics

Nous avons notamment contrôlé le respect des règles de comptabilisation des subventions et des concours publics ainsi que le respect des conditions prévues, le cas échéant, dans les conventions signées liées à leur octroi.

### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

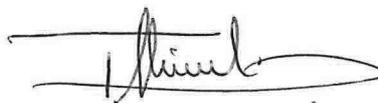
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Didenheim, le 1<sup>er</sup> juin 2021**

**Le commissaire aux comptes  
Société Fiduciaire de Révision**



**Philippe PFLIMLIN**

**ADAPEI - PAPILLONS BLANCS D'ALSACE**  
30, rue Henner  
68000 COLMAR

**RAPPORT SPECIAL**  
**du commissaire aux comptes**  
sur les conventions réglementées

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

## 1. Frais de fonctionnement

Votre association met à la disposition de certains administrateurs du matériel informatique et de téléphonie dont le coût de fonctionnement est payé par l'association. A ce titre, l'association a pris en charge un montant total de € 929 au cours de l'exercice, contre € 997 l'exercice précédent.

A compter du 19 décembre 2017, votre association a mis également à disposition de son Président, un véhicule Citroën C4 Picasso Blue HDI dans le cadre de ses déplacements professionnels.

A ce titre, elle prend en charge les dépenses d'assurance et de carburant.

Personnes concernées :

- M. Prinio FRARE
- M. Claude MATHIS
- M. Serge MOSER

## 2. Frais des membres du conseil d'administration

Dans le cadre de leurs fonctions bénévoles de membres du conseil d'administration, les administrateurs engagent des frais que l'association leur rembourse.

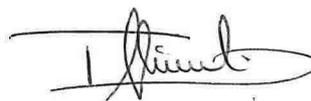
Votre association a pris en charge à ce titre une somme globale de € 17.422 au cours de l'exercice au titre de frais de déplacement kilométriques et frais divers, contre € 33.411 l'exercice précédent.

Personnes concernées :

- M. Francis SCHALLER
- M. Antoine LALLEMAND
- M. Claude MATHIS
- M. Jean-Luc LEMOINE
- M. Richard THOMAS
- M. Serge MOSER
- M. Michel WINTER
- M. François WUNDERLICH
- M. Joël STIHLE
- M. Patrick LEONET
- Mme Dominique BONVALLOT
- M. Michel KOEBEL
- M. Patrice DUPUY

Fait à Didenheim, le 1<sup>er</sup> juin 2021

**Le commissaire aux comptes  
Société Fiduciaire de Révision**



**Philippe PFLIMLIN**



**Direction Générale**  
**2 avenue de Strasbourg**  
**68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM**  
**Tél. 03 89 32 74 40**